

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit privé

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/09/2015

Réuni le : 01/10/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé**

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres :

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)**

- le code du travail les articles, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

**Emplois d'avenir professeur**

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Nombre de postes :1 Quotité de travail :20 heures Mission confiée :Accompagnement élèves handicapés

Rémunération :940.14 € Origine du financement :ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 4  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 18/09/2015  
Réuni le : 01/10/2015  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DONS ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à encaisser les dons et subventions accordés à l'établissement lors des sorties pédagogiques et voyages scolaires qui auront lieu au cours de l'année scolaire 2015/2016.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Action d'intenter ou de défendre en justice

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 5  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/09/2015

Réuni le : 01/10/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-9, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 :

Les membres du conseil d'administration autorise le chef d'établissement à intenter des actions et à défendre l'établissement en justice.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 6  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/09/2015

Réuni le : 01/10/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LIEGE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mars - Avril 2016 : LIEGE

Le conseil d'administration autorise la période de stage à Liège du 14 mars 2016 au 8 avril 2016 pour les élèves de terminale GA. Le coût du projet est de 5 581.00 €. La participation des familles est fixée à 300.00 € par élève, soit 1 800.00 € au total. Le solde sera financé sur subvention de l'association Parrainez les Jeunes à hauteur de 100.00 €, sur le budget de l'établissement à hauteur de 561.00 € et sur subvention régionale à hauteur de 3 120.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REPARTITION DES IMP

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 7  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 18/09/2015  
Réuni le : 01/10/2015  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des IMP.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve la répartition des IMP proposée par le chef d'établissement après validation du conseil pédagogique.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 8  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/09/2015

Réuni le : 01/10/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du ,

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à déposer un dossier d'augmentation de la capacité d'accueil en 1ère ASSP (classe passerelle).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J  
ACADEMIE DE POITIERS  
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET  
36 RUE DE MALABRY  
79301 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/09/2015

Réuni le : 01/10/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du ,

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à déposer un dossier d'ouverture d'un bac pro ASSP option à domicile d'une capacité d'accueil de 12 élèves.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0